

## II/ LA FORGE DU CLOS MORTIER

### 1°) Une forge haut-marnaise : le Clos Mortier

L'établissement dont Jules Rozet prend la direction comprend un haut-fourneau, deux feux d'affinerie, deux marteaux, une fenderie, un bocard, les logements des fondeurs et des ouvriers. Les propriétaires successifs se transmettent avec soin les Lettres Patentes de 1575 et les différentes autorisations accordées par la suite<sup>111</sup>. Elles ne sont pas les plus anciennes de la région – il s'en faut de beaucoup – mais elles confèrent au Clos Mortier un certain droit d'ancienneté : lors de la Réformation de 1731, M. de Courtagnon, Commissaire réformateur, constatait que les installations étaient restées les mêmes qu'à l'origine et qu'elles n'avaient jamais été l'objet de plainte de la part des habitants de St-Dizier et des environs ; en conséquence il maintenait le Clos Mortier en l'état tandis qu'il prononçait des réductions de feux dans les forges voisines<sup>112</sup>. Beaucoup plus tard, en 1845, l'Ingénieur des Mines, appelé à donner son avis sur un différent opposant le Clos Mortier et Marnaval au sujet d'un règlement d'eau, fait encore appel au principe d'ancienneté pour incliner en faveur du Clos Mortier, disant que cette usine existe « depuis un temps immémorial »<sup>113</sup>.

Selon le propriétaire de la fin du XVIIIe siècle, la fenderie aurait perdu une grande partie de son intérêt par rapport à l'époque où elle était l'une des seules de la région, les nouveaux établissements du même type créés récemment dans le voisinage lui faisant une rude concurrence et la contraignant à chômer les trois quarts de l'année, ce dont il tirait argument pour obtenir une réduction d'impôts en 1779<sup>114</sup>.

Le personnel interne de la forge est composé d'une vingtaine des personnes sous la direction d'un commis : d'après le Journal, le haut-fourneau travaille avec 4 à 5 fondeurs (fondeurs, petit fondeur, chargeur) et l'affinerie avec 12 à 13 forgerons.

Le Clos Mortier	
<b>Personnel de l'affinerie et de la forge en 1823</b>	
<i>Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, Avril 1823.</i>	
1 <sup>er</sup> Feu	1 marteleur
	3 chauffeurs
	1 gougeat
	1 remplisseur
2 <sup>nd</sup> Feu	1 marteleur
	3 chauffeurs
	3 gougeats

<sup>111</sup> : Ces différents documents ont été remis par Mme Renard-Zeller au Musée de l'Histoire du Fer, à Jarville (54).

<sup>112</sup> : Règlement du 18 août 173.

<sup>113</sup> : A. D. Haute-Marne, 130 S 192, pièce 232, Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur l'affaire Clos Mortier – Marnaval au sujet de la hausse mobile du déversoir du Clos Mortier, non daté, mais probablement établi en 1845.

La récapitulation des salaires versés au mois de juin 1823, moment de l'année où l'on fait rentrer les charbons et minerais, montre que les sommes les plus importantes sont versées non pas au haut-fourneau et à l'affinerie (à eux deux, ils ne représentent pas plus de 15 %) mais aux deux chapitres suivants, la cuisson et le transport des charbons d'une part, l'extraction et le transport des minerais d'autre part.

Le Clos Mortier		
<b>Ventilation des salaires versés en juin 1823</b>		
(non compris les travaux d'entretien et de réparation)		
<i>Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, Juin 1823.</i>		
	Francs	%
Haut-fourneau	128 F	2, 6 %
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> feux	599 F	12.11 %
Cuisson et transport des charbons	1.676 F	33.89 %
Extraction et transports des minerais	2.493 F	50.41 %
Bocard du Clos Mortier	49 F	0.99 %
Fenderie	-	
<b>Total</b>	<b>5518 F</b>	-

La fenderie représente un cas particulier dans la mesure où son activité est très irrégulière comme en témoignent le Journal et la correspondance. A l'occasion il est vrai, le stock de fer à fendre est insuffisant, mais le plus souvent, les fers affluent et encombrant l'atelier<sup>115</sup>, surtout quand l'eau se fait rare au centre de la Haute-Marne et que tel ou tel maître de forges reporte ce qui lui reste à fendre au Clos Mortier, c'est-à-dire plus en aval, là où la rivière garde toujours un peu de force<sup>116</sup>. En revanche, si l'eau est abondante, les fenderies situées en amont continuent de travailler<sup>117</sup>. Moins que la hauteur des eaux, c'est le comportement des fendeurs qui est le principal responsable de ces incertitudes. En effet ces derniers ne sont pas ouvriers internes au même titre que les fondeurs, affineurs et forgerons. Ils forment une sorte d'équipe indépendante de sept à huit personnes pouvant comprendre une ou deux femmes (l'une est qualifiée de « toqueuse ») et s'articulant autour d'une famille ou d'un noyau familial. Au Clos Mortier, et depuis le tout début du siècle, il s'agit de la famille Vermond. Elle partage son temps entre plusieurs établissements, à savoir le Clos Mortier, Poissons, et sans doute aussi Eurville et Le

<sup>114</sup> : Ibid., C 203 : lettre de Claude Contenot, maître de forges au Clos Mortier à l'Intendance de Chaalons-en-Champagne, 16 avril 1779.

<sup>115</sup> : A.P.V.M., lettre de Rozet « Jr » à Rozet Champerlé, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, à Paris, 11 Frimaire An XIII : « Les fers de fenderie arrivent journellement et vous attendent avec plus de patience que leurs propriétaires. » Clos Mortel (sic) 19 Frimaire An XIII (10 Décembre 1804), Sylvain Rozet à J.-H. Rozet-Champerlé, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, à Paris : « Les fers s'accumulent au point de toucher le faite de la fenderie. »

<sup>116</sup> : Ibid., lettre d'Antoine-Aubin « Jr » à Rozet-Champerlé, 7 Brumaire An IX : « (...). Mr de Riaucourt (Mollerat de Riaucourt, maître de forges à Poissons) en avait vendu à la Maison Moreau une 60e de mils qu'il devait passer lui même, les eaux lui ayant manqué à peu près au tiers de la besogne, il va envoyer le reste à Joinville, il vous est destiné à moins qu'il y ait contre ordre".

Chatelier (Louvemont). Apparemment, le maître de forges dépend de son bon-vouloir<sup>118</sup>. Assailli par les clients s'inquiétant de l'exécution de leurs commandes<sup>119</sup>, redoutant les manœuvres des confrères tendant à retenir ou même à capturer au passage cette très précieuse main d'œuvre<sup>120</sup>, il finit à force de prières et de lettres à obtenir que les fendeurs se déplacent et viennent chez lui accomplir leur tâche<sup>121</sup>, tout en restant dans la crainte d'un départ impromptu.

Les renseignements sur les rapports entretenus par Jean-Hubert Rozet avec ses ouvriers sont extrêmement rares. On sait seulement qu'il ne se sentait pas en mesure de convaincre ses ouvriers de produire en quantité et soigner tel article de fenderie - le «maréchal» - étant donné les difficultés de fabrication<sup>122</sup>; un de ses confrères avait éprouvé de la part de son personnel des réticences semblables quand il avait entrepris de le faire changer de méthodes de travail<sup>123</sup>.

## 2°) Une originalité : être aux portes de St-Dizier

Etre propriétaire d'une forge tout à fait au nord de la Haute-Marne présente certains inconvénients : il faut compter avec une qualité de minerai ne valant pas celle de l'est du « Haut-

---

<sup>117</sup> : Ibid., lettre de Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, 15 Frimaire An XIII, : « Je n'ai encore aucune nouvelle des fendeurs Vermond et sa troupe ; Tant que Mr de Riaucourt pourra fournir du fer ils ne désespéreront pas. Si ce n'est faute d'eau, mais du diable si ils en manquent ; elle tombe ici depuis hier comme par torrens. »

<sup>118</sup> : Ibid., Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, 3 Pluviôse An XII : « Les fers à fendre affluent au Clos Mortier, mais la troupe des fendeurs est toujours à Poissons. » . 9 Frimaire An XIII : « Les fendeurs sont toujours à Poissons et j'ignore quand ils viendront ». 16 Frimaire An XIII : « Pas plus de nouvelles encore aujourd'hui des fendeurs. »

<sup>119</sup> : Ibid., Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, 9 Frimaire An XIII : « Nous avons déjà 98 milliers de fer à fendre à différents Marchand ; ils vont tous crier comme des diables si vous ne venez pas bien vite mettre cette partie en activité. » 15 Frimaire An XIII : « Les marchands de fer crient comme des oyes après la fenderie, dont la provision s'augmente au point de former déjà 130 à 140 milliers. »

<sup>120</sup> : Ibid., Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, à Paris, 1er Frimaire An XIII : « Le Sieur Adrien m'a t'on dit voulait engager les notres à aller achever la fente pour une dizaine de jours ; mais Mr Deriaucourt (Mollerat de Riaucourt) est venu à la traverse en leur envoyant an (sic) même tems un messenger pour les ramener ; je ne sais au reste s'ils auraient été chez celui là, ni combien de tems ils resteront chez celui ci. »

19 Frimaire An XIII : « Vermont a écrit à sa femme qu'ils viendraient mercredi prochain ou jeudi ; n'ayant point eu de réponse précédente j'avais prié Madame Julie de s'en informer, elle m'a dit ou fait la même réponse ; cependant cette bonne ingénüe me représente sensément et surtout bien naïvement qu'il y a aussi chez elle une petite fenderie (sic) qu'il faut mettre en activité. »

<sup>121</sup> : A.P.V.M., Antoine-Aubin « Jr » Rozet à Rozet-Champerlé, 11 Frimaire An XIII : « Vermond n'a pas encore donné de ses nouvelles : il est toujours à Poissons, je vais lui écrire et je pense qu'il n'osera pas aller ailleurs avant de vous avoir satisfait : Eurville n'a pas besoin de son service puisque ce sera celui de Ney » [Naix-aux-Forges, Meuse].

<sup>122</sup> : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre de copies de lettres « L 2 Fourneau de Chatillon », J.-H. Rozet à Moreau, Thomas & Desnœux, Paris, 5 Ventôse An IX : « Vous ne savez pas tous les désagréments que j'éprouve avec les ouvriers pour parvenir à leur faire faire du maréchal, je crois qu'il faudrait leur donner la ½ du prix des fers. ». J.-H. Rozet à Mme Vve Lefebvre Cauchy, Amiens : « Je crois vos plaintes sur le maréchal assez bien fondées, mais cet échantillon est si désagréable aux ouvriers qu'on n'ose pas leur tenir la bride trop haute sur celui-là. » J.-H. Rozet à Havas, Rouen, 4 Floréal An IX (au sujet de la proportion et du prix du maréchal : « Un long usage a établi la proportion au 10<sup>e</sup> de chaque lot. (...). M. Moreau, qui éprouve la même dizette (sic), offre d'y mettre un prix plus haut qu'à l'ordinaire que je n'ai pas accepté par la difficulté d'y amener les ouvriers. »

<sup>123</sup> : Ibid., C 2965, Réponses aux demandes envoyées aux municipalités par la Commission intermédiaire de Vitry-le-François, Clément, Procureur du Roi en la Ville de St-Dizier, 1788. Remplissant le questionnaire qui lui est adressé sur l'activité commerciale de sa ville, Clément, Procureur du Roi de St-Dizier signale qu'on essaye d'utiliser un peu de charbon de terre dans les affineries de la région (il est bien placé pour donner son avis car il est maître de forges à Marnaval), mais que son prix reste prohibitif et que son usage contrarie les habitudes des ouvriers : « On a fait des essais dans les feux à façonner le fer mais ils ont été jusqu'à présent trop faibles pour pouvoir statuer sur l'influence de ce charbon relativement à la qualité du fer. J'en ai vu faire de très bons emplois avec moitié de l'un et l'autre charbon. J'en ai vu aussi de mauvais. Le mélange de ces charbons pour affiner le fer exige des ouvriers un travail plus violent et plus actif. Ils sont alors obligés de s'écarter un peu de leur routine ce qui les contrarie. » .

Pays » (en particulier les vallées du Rongeant et du Rognon), avec la puissance des propriétaires forestiers et avec l'éloignement du port de Gray en direction des marchés du Midi. En revanche, la proximité de la ville de St-Dizier offre quelques avantages. Dans un département d'industrie rurale où la plupart des établissements métallurgiques sont dispersés dans la campagne et égrenés le long des cours d'eau, avoir une forge située tout près d'une ville de quelque importance constitue déjà en soi une particularité. C'est moins ici une question de taille (la population plafonne aux environs de 4.000 habitants) que de fonction. En effet, la cité bragarde joue le rôle de petite capitale locale sur le plan industriel et commercial en consacrant le principal de son activité à l'industrie métallurgique, à la confection des trains de bois et des bateaux de rivière (les « marnois »), et enfin à la commercialisation des bois et des fers par voie de terre et d'eau. Le cours des fers vendus sur la place de Paris se définit à St-Dizier, et les fers de Champagne connaissent une diffusion dépassant les frontières du royaume : la barre de fer dite « de St-Dizier » ne servait-elle pas d'unité monétaire en Afrique noire<sup>124</sup> ? Tête de pont de la navigation sur la Marne et du roulage sur la route royale n° 4, St-Dizier accueille et traite dans ses entrepôts et ses ports une grande partie de la production des bois et des fers du nord de la Haute-Marne et du sud-ouest de la Meuse. Elle réceptionne en plus les convois de bois d'œuvre provenant des Vosges et mis à flot sur les berges de la Marne. Ce rôle économique est propre à St-Dizier et ne se retrouve pas au même degré dans des villes dont le rôle administratif est pourtant nettement plus développé comme Wassy, Joinville, Vitry-le-François ou Bar-le-Duc. Le décalage entre l'importance de la fonction économique et la modestie de la fonction administrative n'est pas sans inconvénient : le courrier en provenance de Paris n'est distribué à St-Dizier que deux fois par semaine, tandis que Bar-le-Duc (préfecture) le reçoit quatre fois et Wassy (sous-préfecture) six fois. De la sorte, les négociants et industriels bragards peuvent mettre bien du temps à traiter leurs marchés de fer ou de bois avec la capitale car ils ne reçoivent pas de courrier entre le lundi et le jeudi<sup>125</sup>.

Par contre, c'est un atout pour les maîtres de forges des écarts de St-Dizier (Clos Mortier, Marnaval) d'être au contact quotidien des marchands de bois, commissionnaires, voituriers par terre ou par eau, sans compter les confrères des trois départements de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Marne ayant leur résidence dans la ville. Il leur est facile de communiquer les uns avec les autres, de leur adresser un billet ou de faire un saut à cheval pour régler une question et

---

<sup>124</sup> : Jacques DOUMET de SIBLAS, *Mémoire historique sur les parties de l'Afrique dépendant de l'île de Gorée*, 1769, (communiqué par Jean Schmidt, professeur de linguistique, Université d'Avignon).

<sup>125</sup> : A. M. St-Dizier, Copies de lettres, 2 D 5705, 23 février 1821, Le Conseil municipal au Directeur des Ponts et Chaussée, Conseiller d'Etat, Paris : « St-Dizier est sans lettre de Paris du lundi au jeudi. Il est donc impossible de prendre une décision par exemple sur un marché de fers pendant ces quatre jours. » Si les lettres étaient distribuées à St-Dizier le mercredi matin, les réponses pourraient partir le soir même par la malle-poste. « De la sorte, St-Dizier aurait par semaine avec Paris quatre courriers d'arrivée et trois de départ. »

en particulier de décider s'il faut expédier un convoi de fers ou de fontes par la Marne ou par la route, suivant que le client donne la priorité à la rapidité de livraison ou au plus faible coût.

### 3°) Les productions et la clientèle

Le Clos Mortier est à classer dans les établissements produisant de la fonte dans leur haut-fourneau principalement pour la convertir en fer (à l'occasion, la fonte est coulée en moulages<sup>126</sup>). Le fer est mis en forme au marteau et donne des fers marchands<sup>127</sup>. Une partie du fer est passée à la fenderie pour obtenir des sections plus fines et des profils spéciaux.

L'atelier de fenderie est alimenté en fers marchands provenant de l'affinerie de la forge du Clos Mortier. Elle reçoit aussi des fers adressés par les commissionnaires des St-Dizier pour le compte de leurs propres clients et par les forges du voisinage ne disposant pas de ce type d'atelier ou momentanément en chômage faute de hauteur d'eau ; il s'agit notamment de Montiers-sur-Saulx, Bienville, Roche-sur-Rognon, Vieux Jean d'Heurs, Echenay. Mais les documents ne sont pas assez nombreux pour savoir si ces forges agissent de manière régulière ou occasionnelle.

Pour le Clos Mortier comme pour les forges de Haute-Marne, la géographie du marché est commandé par deux bassins versants, l'un orienté vers le Midi - c'est-à-dire vers la Bourgogne et la région lyonnaise par Gray -, l'autre vers Paris et le centre du Bassin parisien par St-Dizier. Par contre, l'aire de commercialisation est extrêmement mince vers l'Est : elle effleure à peine le Barrois et l'ouest du département des Vosges. Elle est encore plus réduite vers le nord de la Champagne et les relations sont nulles avec les Ardennes<sup>128</sup>.

Correspondant à un portrait se déclinant à de multiples exemplaires en Haute-Marne et en Meuse et à la description-type de l'établissement français de l'époque proto-industrielle<sup>129</sup>, la forge laissée par Jean-Hubert Rozet à son neveu en 1823 offre la même consistance que lors de l'acquisition de 1798. Les conditions n'ont guère changé : la forge fonctionne toujours avec des techniques qui ne paraissent pas remises en cause par la lente pénétration des méthodes anglaises en France.

---

<sup>126</sup> : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, janvier 1825 : « Fabrications : marteau de forge, double contrevent, enclume de martinet, martinet, fonds, enclume de maréchal et chabotte, hurasse, espatards, poêle en fonte, chenets, poids. »

<sup>127</sup> : Ibid., lettre de Jean-Hubert Rozet à Viart, md de fer, Paris, 13 Ventôse An IX.

<sup>128</sup> : Autre grand pôle métallurgique, les Ardennes n'entretiennent pas de relations avec la Haute-Marne. Ce sont deux mondes différents. Cela veut dire que lorsqu'on parle de la « métallurgie champenoise », il n'y est pas question des Ardennes. En revanche, le Sud-Ouest du département de la Meuse – c'est-à-dire les vallées de la Saulx et même de l'Ornain -est communément considéré comme faisant partie de cet l'ensemble champenois, ce dont témoignent en particulier les journaux de voyage de plusieurs élèves-ingénieurs de l'Ecole des Mines ainsi que le recrutement des membres du Comité des Forges de Champagne.

<sup>129</sup> : Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Editions du Seuil, Paris 1994, page 262 : « Le démarrage : la famille d'abord ». Jean-Pierre POUSSOU, « Les industrie rurales : la proto-industrialisation », p. 50, *Histoire de la France industrielle*, sous la direction de Maurice Lévy-Leboyer, Editions Larousse Bordas, 1996.